

J.A. Lausanne Domaine 53 public

La neutralité-paravent

Nous étions neutres. Nous ne nous mêlions pas des querelles des voisins. On nous savait inoffensifs. Nous ne commençons jamais les premiers; en cas de querelles, les autres avaient donc nécessairement tort.

Ainsi la neutralité apparaissait comme la solution définitive des rapports avec autrui. Il n'y avait plus qu'à attendre que chacun adopte cette conduite universalisable. Quand tous feront de même... Comme nous étions en avance d'une longueur de sagesse, nous étions persuadés qu'aucune révision déchirante de notre politique extérieure n'était à envisager. Aujourd'hui se fendillent les illusions confortables.

Le cas particulier

Pour avoir résisté aux guerres de religion, pour avoir su respecter les minorités ethniques, pour avoir réussi sa conversion au monde industriel, pour avoir échappé aux conflits européens, la Suisse était, il est vrai, un « cas particulier ».

Mais aujourd'hui que l'Europe se construit, cette singularité s'estompe. Vingt ans après la fin de la deuxième guerre mondiale, l'oubli de la haine franco-allemande est plus singulier que la coexistence de Berne et de Vaud. En quoi sommes-nous donc exceptionnels, nous héritiers d'une réussite historique, alors qu'une entreprise plus difficile, à laquelle nous ne participons pas, se vit à nos frontières ?

Le protecteur

Un petit pays aime pouvoir compter sur des protecteurs puissants, mais qui n'exigent aucune soumission en contre-partie. Le protecteur idéal n'est donc pas un proche voisin, dont la sollicitude risquerait à tout moment d'être trop pesante. Le protecteur était choisi par nous lointain. Plutôt l'Empereur que le duc d'Autriche, plutôt le tsar que Metternich, l'Angleterre plutôt que Napoléon III ou Bismarck. Le Royaume-Uni, qui jouait la carte de l'équilibre européen, a vu coïncider, avec bonheur, sa politique avec la nôtre. Il nous parrainait utilement. Ce rôle, il le joue encore, partiellement. Seule grande puissance de l'AELE, patronant les neutres nordiques, suisse, autrichien, l'Angleterre tente encore de faire croire qu'elle a des jupes longues et victoriennes de grande sœur.

En fait les Etats-Unis ont partiellement repris son rôle.

Le parrainage américain

Les intérêts américains ont depuis la fin de la guerre mondiale coïncidé avec ceux de notre pays. L'unification de l'Europe favorisait les exportations et la création de nouveaux marchés. La Suisse en avait besoin, pays à vocation exportatrice; les Etats-Unis

comme puissance cherchant des débouchés nouveaux à ses industries en expansion. Et les deux nations souhaitaient que se crée avant tout une zone de libre-échange, sans pouvoir politique propre. La Suisse parce que nous ne voulions pas d'un voisin unique trop puissant pour notre taille et notre volonté d'indépendance, les Etats-Unis (comme l'URSS) parce qu'une Europe unie pourrait contester le leadership des grandes puissances.

Créer un marché européen en maintenant l'équilibre politique européen, les intérêts américains et suisses se recoupaient donc.

Imbrication économique

Nous publions, dans ce numéro, un article sur les investissements américains. Il en résulte qu'ils sont plus importants, en proportion du revenu national, que dans aucun autre pays européen. On en donne les raisons en parlant de la solidité de notre franc, de la discrétion de nos banques, de notre position centrale au cœur de l'Europe, de la rapidité des communications, etc. Tout cela est vrai. Mais s'ajoute la raison fondamentale : la confiance naît de la coïncidence des intérêts suisses et américains en ce qui concerne la politique européenne.

Neutralité

Dès lors notre neutralité devient trompeuse. Précisons bien pour éviter tout malentendu. Notre neutralité politique n'est pas discutable; et elle n'est guère discutée. La Suisse semble toujours aussi décidée à ne pas prendre parti dans les querelles internationales.

Mais cette neutralité, et c'est là une différence fondamentale avec le XIX^e siècle, oriente notre économie et notre destin national. L'importance des investissements américains en est le signe. Allons-nous assoier notre prospérité, de plus en plus, sur une économie de services : (commerce, banques, tourisme) ? Serons-nous au monde ce que Zoug est à la Suisse ? Avons-nous encore des chances importantes de prospérité industrielle ?

Notre neutralité, actuellement, favorise une économie de services qui nous attache plus étroitement aux Etats-Unis. Il devient donc indispensable de la soumettre à une nouvelle analyse.

Notre neutralité n'est plus une sagesse qui nous évitera à jamais tout choix de politique étrangère. Choisirons-nous l'Europe des Six, suivrons-nous l'Angleterre si elle se décide à franchir la Manche, voudrions-nous rester jusqu'au bout et toujours plus un cas particulier, terre des holdings, des sociétés de domiciliation et de la discrétion bancaire ?

La neutralité-paravent ne masquera pas longtemps la nécessité du choix. Mais où le dossier se prépare-t-il ?

La population étrangère augmente encore

Les statistiques fédérales brouillent parfois les cartes. Ainsi distraitemment nous lisons des chiffres et des relevés sur les étrangers en Suisse. Or, à moins d'être attentif, on n'opère pas la distinction entre les travailleurs étrangers et la population étrangère. L'on pouvait lire par exemple que d'août 1964 à août 1965 les effectifs avaient diminué de 45 000 (y compris les saisonniers). Bravo, pensait-on. Après le flux, le reflux. Tout rentrera dans l'ordre.

En fait la population étrangère (et non les seuls travailleurs) résidant en Suisse augmente toujours. En 1965, l'accroissement a été de 16 892 personnes et la part des étrangers dans la population totale a passé de 13,9 à 14 %. Comment est-ce possible ? Par l'excédent des naissances. L'an dernier il fut de 25 000; il sera, annuellement, de 30 000 au moins durant la prochaine décennie. La stabilisation est donc loin d'être acquise, d'autant plus qu'il deviendra difficile de diminuer les effectifs de la population active résidente (ouvriers au bénéfice d'un permis de séjour ou d'établissement), sans mettre en péril plusieurs branches de notre économie.

Si l'on sait que les naissances d'enfants étrangers représentent le 35 % des naissances d'enfants suisses, alors que les étrangers ne représentent « que » le 14 % de la population suisse, on comprendra que ce 14 % sera vite dépassé.

Ce surplus de population, la Suisse peut l'absorber. Mais à condition de vouloir l'assimiler, d'en préparer l'intégration scolaire et de savoir quelles charges en résulteront.

Rien ne nous étonne plus que la méconnaissance de ce problème. Les maîtres de forges suisses, pour avoir rappelé la nécessité d'une politique d'assimilation, font figure de pionniers, d'audacieux.

Afin que le nombre des étrangers n'augmente pas irrémédiablement dans notre pays, il faut faire suisses les étrangers; les adopter par centaines de milliers; retenir les meilleurs et ceux dont nous avons le plus besoin. Par conséquent définir les critères économiques et sociologiques qui dicteront la politique d'assimilation. On ne peut plus se contenter des mesures administratives de recensement, permis, contrôles frontaliers.

Bi-mensuel romand
N° 53 26 mai 1966

Rédacteur responsable : André Gavillet
Le numéro : 70 centimes

Abonnement pour 20 numéros :

Pour la Suisse : 12 francs

Pour l'étranger : 15 francs

Changement d'adresse : 50 centimes

Administration, rédaction :

Lausanne, Case Chauderon 142

Chèque postal 10 - 155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A., Lausanne

Aux articles de ce numéro
ont collaboré :

André Gavillet

Jean-Pierre Krähenbühl

Marx Lévy

Serge Maret

Jacques Morier-Genoud

Lise Ogay

C.-F. Pochon

Le N° 54 sortira de presse le jeudi 9 juin 1966

Les investissements américains en Suisse, un cas extrême

A la fin de l'an dernier, « Wall Street Journal » (27. 12. 1965) consacrait un article aux perspectives, estimées peu réjouissantes, de l'économie suisse. Le grand journal financier new-yorkais montait en épingle les quelque 50 sociétés américaines qui avaient quitté notre pays pour des cieux économiques plus cléments (c'est-à-dire pour des pays moins frappés par l'inflation et les restrictions de crédit qui devaient y remédier). D'autres transferts étaient envisagés; un exode, quoi.

Ce printemps, le Conseil fédéral déclarait, en réponse à une question écrite du conseiller national Dellberg (socialiste valaisan) relative au volume des investissements américains en Suisse, que cette « pénétration étrangère » ne constituait qu'un « phénomène absolument normal de l'économie moderne tant qu'elle ne dépasse certaines limites ».

Le Conseil fédéral n'a pas jugé opportun de préciser quelles étaient ces limites; il n'est pas interdit pour autant de se demander si nous ne les avons pas laissées franchir. Car l'exode prédit par le W.S.J. n'a pas encore eu lieu, s'il doit jamais se produire.

Le volume des investissements

De 1950 à fin 1964, les investissements directs (apports d'argent frais soit sous forme de souscription en capital, mais à titre de participation dans la gestion d'une affaire, soit sous forme de prêts) des sociétés américaines en Suisse ont passé de 25 à 944 millions de dollars. Le mouvement, assez lent d'abord, s'est accéléré vers 1960; depuis lors, les capitaux investis par les Américains dans notre pays s'élevaient à plus de 100 millions de dollars par an, atteignant même 270 millions de dollars en 1964.

Pour comprendre la portée de ce dernier chiffre, il faut le comparer à l'ensemble des investissements de tous les Cantons suisses en travaux publics du-

rant la même année; il en est presque l'équivalent : 1,3 milliard de francs.

Mais la comparaison internationale est plus intéressante encore. Les placements à long terme des Etats-Unis se répartissent entre les pays suivants, par ordre d'importance, en milliards de dollars :

Grande-Bretagne	4,55
Allemagne	2,08
France	1,44
Suisse	0,94
Italie	0,85
Pays-Bas	0,59
Belgique-Luxembourg	0,45
Suède	0,26

En valeur relative, en se référant au produit national, la Suisse occupe incontestablement le premier rang. Elle n'est pas un cas particulier, mais un cas extrême. Comme le Conseil fédéral, le Dr A. Schaefer, président de l'U.B.S., ne trouve pourtant pas ces chiffres anormaux. Il minimise la pénétration étrangère en rapportant les investissements américains en Suisse (950 millions de dollars à fin 1964) aux placements des Suisses aux Etats-Unis (900 millions de dollars à la même époque). Comparaison pour le moins simpliste : car enfin le produit national brut de notre pays ne représente guère que la cinquantième partie de celui des USA !... L'incidence sur l'économie de l'un et de l'autre n'est donc pas la même.

La nature des investissements

Dans son recensement de février 1966, la Wirtschaftsvierteljahr, numéro 71, dénombre quelque 550 sociétés américaines en Suisse. Leurs investissements sont de deux ordres : d'une part, comme partout en Eu-

rope, les secteurs-clés, les industries de pointe : automobiles, pétrole, alimentation, chimie, calculatrices, etc. Pour la Suisse, à fin 1964, les placements se répartissaient comme suit : 52 millions de dollars dans l'industrie pétrolière, 158 millions dans les sociétés de fabrication. La mainmise est particulièrement forte dans le secteur énergétique. Mais nous sommes logés sur ce point à la même enseigne que l'Europe (cf. notamment « Newsweek, mars 1965 »).

En revanche, il faut remarquer que selon M. Schaefer, (allocution devant l'Assemblée générale de l'U.B.S. du 4 mars 1966) 735 millions de dollars sont investis dans le commerce, l'administration. Ce sont des sociétés pour l'exploitation de brevets et de licences, des sociétés financières qui travaillent souvent hors de nos frontières. Prospèrent en particulier les consultants en « management », « engineering », « marketing », « advertising », « media-research », a.s.o, ce qui fait dire à M. Schaefer par contagion franliste que c'est bon pour la propagande, le tourisme, et le... know-how !

Ça profite

On sait que le professeur Emil Küng, de Saint-Gall, a entrepris une enquête, à la demande d'entreprises étrangères ayant des filiales en Suisse, pour démontrer la part qu'elles prennent à la prospérité suisse. Cette enquête qui concerne toutes les entreprises étrangères et pas seulement les entreprises américaines conclut sans équivoque. M. P.-A. Chevalier dans le « Journal de Genève » (déc. 1965) résume ainsi :

« La seule conclusion que l'on peut donner à cette enquête est celle-ci : Ne tuons pas la poule aux œufs d'or » !

Pour Lausanne, la manne aurait été, en 1963, de : 1,7 million de commissions bancaires, 4,2 millions d'impôts,

Une réformette: le nouveau règlement fédéral des études médicales

Un étudiant coûte à la collectivité le salaire d'un manoeuvre. En 1962, (dernière année comptabilisée par le rapport Labhardt) la dépense moyenne par étudiant se montait à 8263 francs pour une année. Depuis, le prix de la cervelle académique a augmenté encore. Bientôt, l'étudiant coûtera le salaire d'un ouvrier qualifié.

Dans les facultés à gros budgets, une année d'étudiant équivaut au salaire d'un cadre : sur la moyenne des années 1958 à 1962, un étudiant en médecine exigeait une dépense de 20.924 francs par an. A l'avenir, il coûtera le salaire d'un cadre supérieur, par exemple celui d'un professeur d'Université. L'étudiant pèsera le poids de l'enseignant : curieuse balance.

Pour ce prix-là se pose la question de l'efficacité. Aucune entreprise n'engage un ingénieur pour casser des cailloux. Or que d'étudiants perdent leur temps pourtant à prendre laborieusement des notes, auditeurs passifs d'un cours qui pourrait être imprimé ou enregistré, dont il pourrait avoir préalablement connaissance, et à partir duquel il s'informerait, c'est-à-dire questionnerait. Mais il est des magisters universitaires pour qui lever la main signifie, enfantinement, « demander la permission de sortir »; or un étudiant, pensent-ils, a l'âge de la continence.

Investissements pour assurer le développement de l'Université, mais aussi réforme des études; ces deux exigences sont liées. Il est intéressant d'observer les facultés de médecine confrontées avec ces difficultés.

Un ancien règlement

Apparemment, ça bouge : on applique un nouveau

règlement fédéral. Pour la première fois en Suisse, les étudiants en médecine se sont présentés au troisième propédeutique. Pour apprécier « le changement », voyons comment se déroulaient les études avant 1965. (Les cinq premiers semestres n'ont subi, d'ailleurs, aucune modification importante, si ce n'est que la botanique et la zoologie ne forment plus qu'une branche : la biologie).

La première année, les étudiants suivent en commun avec leurs camarades de la Faculté des sciences des cours de physique, chimie, botanique et zoologie. Ces branches font l'objet du premier propédeutique : examen éliminatoire, 20 à 40 % d'échecs.

Trois semestres sont consacrés à l'étude de l'anatomie, de l'histologie, de la physiologie et de la biochimie : après quoi, le deuxième propédeutique, éliminatoire et éliminant.

Durant ces cinq premiers semestres, l'étudiant n'a aucun contact avec la médecine proprement dite. Cours ex cathedra le matin; travaux pratiques l'après-midi (de chimie, de dissection, etc.).

Ensuite, pendant huit semestres, l'étudiant était, enfin, confronté avec la médecine. Précisons bien : avec la médecine et non pas avec le malade; ses rapports avec les hospitalisés se limitaient à un stage pratique de huit mois dans un hôpital, à quelques cours donnés au chevet du malade. Il subissait, encore, des cours théoriques et, dans les enseignements cliniques, entrevoyait, parfois, du haut d'un amphithéâtre, malheureux dans sa place lointaine comme un provincial qui n'a pu s'offrir qu'un dernier rang aux Folies-Bergère, il entrevoyait un malade livré par un professeur à l'auditoire pour faire plus vivant, si l'on peut dire.

Après ces huit semestres de contact non contagieux

avec la médecine et ces treize semestres d'étude, il se présentait à l'examen final : 14 branches pratiques et 8 branches orales.

Ayant réussi, il touchait un diplôme. L'autorité lui reconnaissait le droit d'exercer la médecine sur des malades. Fort sages, les médecins décidaient alors « de compléter leur formation » pendant plusieurs années, par des stages prolongés.

Le nouveau règlement

Cinq premiers semestres : sans modification. Après, innovation, vient un troisième propédeutique qui porte sur les sciences médicales de base : bactériologie, pathologie, pharmacologie, physiopathologie. Cet examen (au septième semestre après le début des études) doit décharger le final : en fait il introduit plusieurs branches nouvelles.

Les plus grands changements portent sur les semestres cliniques.

Tout d'abord de nouvelles disciplines sont introduites : médecine sociale et préventive, épidémiologie, génétique humaine. Les connaissances ne font qu'augmenter et s'élargir. C'est là une évolution inéluctable.

Passons sur divers changements dans la répartition des cours, mais relevons que la dernière année est consacrée aux policliniques et aux séminaires. Les séminaires, comme partout, signifieront : étude, présentation, discussion devant un professeur et un groupe de travail. Les policliniques permettent au professeur de présenter devant un groupe d'étudiants des malades venus en consultation dans un service universitaire.

3 millions versés aux P.T.T.

A Genève, en 1965, selon le dossier du Département des finances, publié dans la « Tribune de Genève » par Gérald Sapey, l'apport des sociétés étrangères aurait été de :

22 millions d'impôts dus par les sociétés (impôts cantonaux, communaux et part de Genève à l'impôt de défense nationale).

18,2 millions d'impôts payés par les employés des dites sociétés.

Les sociétés étrangères ont donc, à Genève, payé le quart de la contribution totale des sociétés; la contribution de leurs employés représente le 7 % des recettes totales de l'imposition sur le revenu.

A l'échelle suisse en 1963, la distribution fut de :

25 millions pour la Swissair,

35 millions pour les P.T.T.,

11 millions aux banques (commissions)

25 millions primes d'assurances,

17 millions pour l'industrie hôtelière.

Ces chiffres nous confortent. N'ayons pas la mesquinerie de chercher ce que ces entreprises ont coûté à l'économie suisse (inflation stimulée, hausse des loyers, etc.). Incontestablement elles rapportent gros. Du même coup elles créent un lien de dépendance. Que ferait le Conseil d'Etat genevois si Du Pont de Nemours menaçait de quitter le numéro 81 de la route de l'Aire ?

Et quelle liberté de manœuvre nous laisse cette étroite dépendance, sur notre sol même, de la prospérité américaine, considérée en haut lieu comme « un phénomène absolument normal de l'économie moderne » ?

Autres aspects :

emprunts et drainage de la main-d'œuvre.

On sait que la balance des paiements américaine étant déficitaire, le gouvernement des Etats-Unis a

demandé aux entreprises de financer leurs investissements à l'étranger en empruntant sur place l'argent dont elles avaient besoin. Elles ont suivi ce mot d'ordre avec une discipline assez remarquable et non sans quelque sacrifice financier, le taux d'intérêt étant plus élevé en Europe qu'aux Etats-Unis. Ces besoins sont énormes. M. Koszul de la First National City Bank estimait à 900 millions de dollars le montant des émissions américaines en Europe pour 1966, et M. Schulthess (Crédit Suisse) à six milliards de francs les besoins américains de capitaux en Europe. D'où une hausse importante du taux de l'intérêt. On admet que les ponctions américaines ont fait monter le taux de l'intérêt non seulement sur le marché des Euro-émissions, mais sur les marchés nationaux eux-mêmes de 0,75 à 1 % (« Le Monde », 21 mars 1966). On comprend alors, quand on voit le taux européen passer à 6 1/2-7 % pour des obligations à dix ans que l'emprunt 4 3/4 % de l'Etat de Vaud n'ait pas été couvert !

On doit rappeler aussi pour donner toutes les pièces que nous exportons chaque année 130 savants et ingénieurs outre-Atlantique, après les avoir formés à grands frais (sur ce sujet voir l'étude de l'O.C.D.E. : Ressources en personnel scientifique et technique dans les pays de l'O.C.D.E., Paris 1963).

Nous ne voulons pas par cet article ouvrir le dossier de l'anti-américanisme. Mais il faut être conscient, pensons-nous, du fait que les rapports entre notre pays et les Etats-Unis dont l'impérialisme économique est évident, se posent aujourd'hui, comme à tout pays européen, en termes nouveaux, et que nous sommes accrochés même plus que tout autre à la prospérité américaine dont les capitaux ont été séduits par les charmes de notre libéralisme et de notre... neutralité.

L'application : le système bloc

Sur la base de ce règlement les facultés de médecine de chaque université sont libres d'organiser leur enseignement comme elles l'entendent.

Berne notamment prépare la mise à l'essai d'un nouveau type d'enseignement. Cette faculté espère pouvoir, en regroupant certains cours, libérer quatre semestres; pendant cette période, l'étudiant va participer à la vie des services hospitaliers, mais selon un système original, dit « système bloc », pratiqué déjà aux Etats-Unis et en Suède. Comment fonctionne-t-il ?

Une volée est divisée en groupes de six à huit étudiants. Chaque groupe fait un stage de six semaines dans les divers services en étant suivi, à plein temps, par un enseignant (médecin adjoint, privat-docent, chef de clinique).

Ce système présuppose deux conditions : une participation accrue des enseignants; mais il y aurait là un moyen de renouveler la signification en grande partie honorifique du titre de privat-docent. Et la mise à disposition de locaux suffisants. On ne peut pas songer en effet mettre des malades en présence d'étudiants qui ne font pas partie du personnel soignant sans assurer certaines garanties, notamment d'isolement, à ceux qui acceptent d'être examinés par des candidats médecins.

Malheureusement, ni à Lausanne, ni à Genève ces deux conditions ne sont réunies pour l'instant; il est donc difficile d'envisager, comme à Berne, la réorganisation de l'enseignement clinique.

Bâle, en revanche, cherche aussi à introduire partiellement l'enseignement par groupes.

L'enseignement post-universitaire

La lacune grave du nouveau règlement, c'est qu'il néglige, malgré les demandes répétées de l'association des médecins assistants et des candidats médecins suisses, l'enseignement post-universitaire. Après l'examen final, le médecin diplômé n'est pas apte à pratiquer la médecine. Pourquoi l'y autoriser alors ? Pourquoi ne pas repenser l'ensemble des études qui, de fait, et non seulement de droit, sont indispensables.

Les connaissances théoriques sont telles, les techniques si subtiles qu'on ne peut plus songer former de manière complète, en sept ans, un médecin. Les études qu'organise le nouveau règlement fédéral ne sont qu'une partie des études. Aussi la réforme n'est que réformatrice, car l'ensemble de la formation n'a pas été repensé.

Mais on peut y voir un premier pas, utile malgré tout. Car il est évident que la réorganisation des semestres cliniques, notamment si l'on prévoit l'introduction de l'enseignement par groupes ou tout autre forme d'enseignement pratique, peut être pensée en fonction des futurs stages. Elle devrait permettre aux assistants, médecins diplômés, d'être, dans les services, efficaces et utiles sans trop de tâtonnements (et par là-même, souhaitons-le, mieux rémunérés). D'autre part professeurs et étudiants sont obligés dans un esprit nouveau (ni paternaliste, ni revendicateur) de chercher en commun les solutions les meilleures.

Dans ce sens, la réformatrice prépare la réforme véritable qui, dans quelques années, englobera les études précliniques, cliniques et l'enseignement des gradués.

Les ouvriers sont-ils télégéniques ?

L'émission TV que Claude Torracinta et André Tanner ont consacrée aux ouvriers suisses et qui passa sur les écrans le jeudi de l'Ascension fut du plus haut intérêt. Nous l'avons suivie avec d'autant plus d'attention que pour les tout premiers numéros de D.P. deux sociologues de Genève qui, dans les commissions ouvrières des usines métallurgiques, interrogèrent longuement les travailleurs, nous avaient livré comme des documents bruts quelques extraits de leurs enregistrements, pris sur le vif au magnétophone.

Sur bien des points les deux reportages se recourent. Par exemple : le romantisme de la grève, de la grève générale, est abandonné; l'absence de responsabilités est un grief général; des revendications qui souvent ne sont que matérielles en apparence, révèlent un besoin accru de dignité; l'attachement au syndicat est très profond chez plusieurs, mais aussi le sentiment très vif que là encore, même dans leurs organisations, les décisions se prennent en dehors des ouvriers, consultés pour la forme.

Accepteriez-vous de timbrer ?

Mais la TV nous a révélé sur ces thèmes connus son irremplaçable pouvoir de suggestion. Et, contrairement à ce que disent les détracteurs de la télévision, l'image, loin de flatter la passivité des téléspectateurs, suscite la critique. Ainsi deux séquences devaient évoquer la subordination de l'ouvrier; elles nous présentaient, l'une, le timbrage et l'autre, l'attente derrière le portail. Comment les avons-nous vues ?

Derrière le portail, les ouvriers se massent et attendent. Quand les deux battants s'écartent et leur livrent le passage, ils s'avancent dans la cour de l'usine. La caméra leur fait face : elle enregistre leur marche en avant, massive. L'image est belle, mais elle fait cinématographe, recherchée. Le téléspectateur n'accepte pas sans réserve.

Le timbrage en revanche est sans pathos. Les ouvriers s'avancent, glissent leurs cartes dans l'horloge du geste habituel, quelques-uns sourient : c'est le jour où la TV est à l'atelier. L'image sans autre effet porte. Elle révèle une étonnante servitude ouvrière. Qui accepterait, parmi nos lecteurs, de faire ce geste quotidien, qui n'est pas une brimade, mais une humiliation ?

Aussi lorsque les ouvriers commentent, discrètement, dans un enregistrement donné à la cantonade : « Pourquoi les employés, eux, ne sont-ils pas astreints au timbrage ? Tout retard est déduit de la paie : trois minutes de retard font trois minutes non payées; dans d'autres usines, tout retard, même minime, est facturé pour un quart d'heure ». Ces propos-ci prennent une force accusatrice irréfutable.

Excellentes aussi les discussions hors de l'atelier, en cravates : sur les loisirs, sur le syndicat, sur les partis. Significative, cette réserve des ouvriers dès que leur furent posées des questions sur leur appartenance politique. Cette curiosité semblait indiscrete. Ils se réfugiaient derrière un sourire comme derrière un isolement. Où donc étaient les militants ?

M. Eugène Suter, de l'« Union des syndicats de Genève », dans un commentaire très juste de ton, donna le montant des salaires moyens. 630 francs environ pour une ouvrière. Quand ce chiffre tombait après les images d'un travail aux pièces infiniment monotone, il cessait d'être abstrait comme un article économique. Et l'ouvrière au visage expressif marqué par l'âge et par la fatigue en disait plus en racontant son horaire quotidien qu'un rhéteur discourant sur la condition ouvrière.

Le droit à la plus-value

Le président de la commission ouvrière a défendu devant la caméra le droit des ouvriers à participer à la plus-value de l'entreprise. On sait que c'est là une thèse chère à D.P. Les sociétés ne distribuent qu'une partie de leur bénéfice : le tiers environ. Le reste est réinvesti pour assurer le développement

(Suite page 4)

(suite de la page précédente)

de l'entreprise. Mais cet argent, les actionnaires le retrouvent dans la plus-value boursière de leurs actions ou dans les droits de souscription qui leur sont accordés au moment de l'augmentation du capital social. L'actionnaire touche alors une sorte de bénéfice différé. Le salarié lui n'y a pas droit. Et pourtant la plus-value de l'entreprise est pour une bonne part le produit de son travail. Quand obtiendra-t-il sa part sur les bénéfices non distribués et réinvestis ? Cette revendication qui peut sembler abstraite, il était agréable de l'entendre formulée en termes simples et vigoureux sur les antennes de la TV romande.

Famille

L'insuffisance de la politique familiale éclatait dans tous les commentaires. L'ouvrier qui gagne un peu plus de mille francs par mois, qui doit élever deux ou trois gosses, qui ne peut pas être aidé par le salaire d'appoint de sa femme, doit compter chaque franc. Vérité hélas ! banale, mais elle était dite avec un accent de sincérité qui ne trompait pas.

Des documents irremplaçables

Une vieille revendication des mouvements de gauche, c'est d'obtenir une place plus grande sur l'antenne. Quand il s'agissait de la radio, surgissaient les difficultés. Qui irait parler ? Et sur quels sujets ? La TV résout ce problème. Elle fait parler, elle fixe des visages ; elle n'exige pas la présence de débater ; elle s'exprime en direct, elle réduit le rôle du commentaire et du commentateur.

Nous souhaitons vivement qu'elle multiplie de telles incursions dans la vie réelle.

Le Suisse aime le confort, mais ...

C'est en ces termes que M. Schaffner a annoncé que non seulement la Suisse devrait choisir ses investissements selon un ordre de priorité, mais accepter que soient augmentés les impôts.

La fiscalité n'est pas moderne, a-t-il déclaré. Nous en convenons. Mais qu'est-ce dans son esprit qu'une fiscalité moderne ?

Rappelons qu'un rapport interne des économistes de l'A.E.L.E., mais qui fut l'objet de divulgations calculées, estimait que la Suisse ne pourrait pas éviter une augmentation des impôts indirects.

Il serait souhaitable que M. Schaffner précise sa pensée, de même que l'on aimerait voir le Parti socialiste suisse et l'Union syndicale rappeler qu'ils ont esquissé les grandes lignes d'un programme économique, auquel, jusqu'ici, le Conseil fédéral ne semble guère attacher d'importance.

Homère prête-moi ta lyre!

Les rapports de gestion des autorités exécutives sont parfois riches en renseignements, mais aussi de faibles qualités lyriques.

Lausanne fait exception. Elle vit et chante son épopée. Achille et Homère, en un seul surhomme, sont dans ses murs.

Rapport de gestion. Administration générale. P 16.

« Deux éléments sont venus bouleverser cette quiétude dont Bocion avait le secret : l'Exposition nationale et le développement fulgurant du yachting. La première a donné le branle à une série de travaux d'infrastructure. On en avait discuté pendant trente ans ! Pointe du Flon, port de Vidy, complements, agrandissement de Bellerive, nouveau port de la C.G.N., tout cela en cinq ans. Des esprits chagrins ou peut-être innocents ratiocinent encore sur l'opportunité ou le style de tel ou tel aménagement. Mais l'Histoire ne va pas en arrière. Poursuivant sur la lancée, la Municipalité a mis au point, tout le long de l'année passée et en parfait accord avec les sociétés d'Ouchy, les plans d'exécution du port dont votre Conseil a approuvé les grandes lignes. »

L'information moderne

« L'industrie suisse négocie le virage atomique ». Sous ce titre, M. Bertil Galland dans la « Feuille d'Avis de Lausanne » s'est livré à une vaste et minutieuse enquête sur les projets actuels et concurrentiels de Brown Boveri et Sulzer.

Nous avons lu ce reportage avec d'autant plus d'intérêt que nous avons consacré un long article à ce sujet capital, sans avoir eu la possibilité comme le journaliste professionnel de compléter sur place notre enquête en interrogeant les responsables.

Mais la comparaison que nous inspire ce reportage n'est pas de journal à journal, mais de journal à Parlement.

Les Grands Conseils de Genève et de Vaud ont été saisis de demandes de crédit pour permettre l'achèvement des travaux de Lucens. Vaud vient de souscrire un million, seul le P.O.P. s'opposant à l'octroi de ce crédit. Nous ne discuterons pas l'opportunité de cette décision. Mais deux remarques s'imposent. A travers le débat de son Parlement, le citoyen n'a obtenu aucune information intéressante sur l'enjeu actuel de la bataille nucléaire en Suisse. Il s'agissait de voter une dépense. Etaient fournis les arguments propres à enlever la décision, qui se résumait d'ailleurs en ce principe qu'il faut bien achever ce qui est entrepris. En revanche, ce même citoyen a été mieux renseigné par une enquête de journaliste.

On peut faire d'ailleurs les mêmes remarques à propos du message du Conseil fédéral. Une fois encore : le confidentialisme discrédite la vie politique et les institutions.

Il est significatif aussi que, dans l'aventure de Lucens dont on sait que les prolongements sont fort incertains, les Cantons romands seuls y vont de leurs deniers. Aucune participation cantonale alémanique. On ne peut s'empêcher de faire quelques réflexions. Des millions semblables à ceux qui sont votés pour Lucens auraient permis d'engager dans d'autres conditions la bataille des Raffineries. Mais pour cet objet personne n'a voulu prendre de risques. En revanche, pour Lucens, le million est voté, sans cris, sans douleurs, quand bien même la Suisse allemande amusée nous regarde financer seuls à fonds perdus. Du moment que la Confédération met de l'argent, pensent les Alémaniques, ils font eux aussi largement leur part.

Relevons enfin que le projet Dragon que vante Brown Boveri ne permettra pas d'échapper à l'emprise américaine. Ce réacteur fonctionne à l'uranium enrichi dont les Etats-Unis ont le monopole. Ils feront en sorte qu'aucune concurrence sérieuse ne menace leur propre industrie. Ils en ont les moyens. Si B.B. joue cette carte, elle ne le mènera pas loin. Au mieux B.B. pourra-t-il discuter, en position de force, avec ses concurrents américains quelque accord de seconde main. Rien de plus.

Quant à la suite de Lucens, qui avancera les centaines de millions nécessaires ? Personne ne le sait encore.

L'homme heureux n'a pas de mémoire

Nous avons dit combien la Société de Banque suisse était, en sa qualité de gros actionnaire d'Italo-Suisse, intéressée au bon démarrage, en bourse, des actions des R.R. Dans D.P. 46, nous avons cité un savoureux, rétrospectivement, conseil de placement de la S.B.S. Les Raffineries, valeur sûre. Italo-Suisse, de même.

Ce conseil était daté décembre 1963, avant que ne commence l'exploitation. Rappelons pour mémoire :

Perspectives à court et à long terme : Etant donné la nouvelle orientation des placements, les perspectives de la société sont fonction de l'évolution économique et boursière en Italie ainsi que de l'avenir des Raffineries du Rhône S.A. Ces dernières années, l'économie italienne s'est signalée par un rythme de croissance particulièrement élevé. Dans la mesure où l'Italie demeurera fidèle au Marché commun, elle sera appelée à se développer plus rapidement que les autres partenaires de la CEE, ce dont

devrait tout particulièrement bénéficier l'industrie sidérurgique à laquelle Italo-Suisse est intéressée. Quant aux résultats financiers des Raffineries du Rhône S.A., les perspectives sont des plus favorables. La totalité de la production est vendue en vertu de contrats à long terme, si bien que l'écoulement du pétrole raffiné ne cause aucun souci à la société. Les revenus des actions Raffineries du Rhône contribuent à renforcer le potentiel de gain d'Italo-Suisse.

Admettons que chacun peut se tromper. Mais on savourera la haute sagesse de la même banque, qui, après avoir poussé à la hausse les petits actionnaires (l'action de 100 francs était une action dite populaire) déclare en mai 1966 :

En Suisse, le cas des Raffineries du Rhône nous montre où peut mener la spéculation exagérée. Il est déjà heureux que les actionnaires minoritaires puissent encore être dédommés au pair ; ainsi les acheteurs ne subissent des pertes qu'en conséquence de la forte hausse de 1963. Ceci confirme la règle essentielle que l'achat d'actions d'une entreprise nouvelle n'ayant réalisé aucun bénéfice, même si ses perspectives s'annoncent réjouissantes, ne peut entrer en considération que pour des investisseurs disposant de fonds en suffisance et conscients des risques de perte qu'ils encourent.

En effet, le cas des R.R. nous montre où peuvent mener beaucoup de choses.

Nos lecteurs diffusent Domaine public

Depuis janvier nous n'avions pas rappelé que notre meilleur moyen d'améliorer la diffusion de D.P., c'est la propagande spontanée que nous font nos lecteurs. Ces cinq premiers mois, nombreux sont ceux qui, en nous fournissant une adresse utile, nous ont permis d'enlever plusieurs abonnements. Cet effort de nos amis est toujours indispensable pour la bonne marche de notre journal. Même si nos comptes sont équilibrés, nous savons que les frais augmentent d'année en année. Nous aimerions pouvoir maintenir à 12 francs le prix de l'abonnement ; avec une diffusion encore élargie, ce ne sera pas trop difficile. Nous récompenserons cette fois vingt de nos lecteurs. Dix qui nous ont procuré plus d'un abonnement et dix autres tirés au sort. Grâce à la générosité de M. Michel Boujut, nous pouvons leur offrir le numéro spécial de la revue « Témoins », consacré à Jean-Paul Samson, hommage dont nous avons dans D.P. relevé la qualité.

Concours « Domaine Public »

Aguet Pierre, Vevey, 10
Benoit Pierre, L'Orient, 1
Cantini Claude, Lausanne, 1
Crevoisier J.-Cl., Moutier, 3
Dewarrat Robert, Meyrin, 1
Duvoisin Roger, Cernier, 4
Genaine Charles, Lausanne, 1
Jaques Adalbert, La Sagne, 1
Mertenat Charles, Bellelly 1
Pache Pierre, Yverdon, 3
Pete Alfred, Lonay, 1
Veillon Armand, Montreux, 8
Widmer Alphonse, Porrentruy, 3
Wild Marcel, Courtelary, 1
Badan R., Pully, 1
Cornaz Henri, Yverdon, 6
Gardiol André, Lausanne, 1
Thévenaz J.-P., Lausanne, 2
Jeanneret J.-R., Le Landeron, 1
Lavis Jeanne, Bâle, 1
Desarzens Henri, Bex, 1
Frautschi Fred, Berne, 1
Lacout Pierre, Lausanne, 1
Lavanchy H. Lausanne, 1
Favez J.-Cl., Chêne-Bourg, 2
Cherix P., Bussigny, 1
Gauthier Philippe, Payerne, 1
Schwed Philippe, Genève, 1
Morier-Genoud D., Les Moulins, 1
Zimmermann J., La Tour-de-Peilz, 1
Chatelain G., Genève, 2
Perrenoud Jeanne-Marie, Genève, 1
Bachelard Bernard, Lausanne, 1
Cachemaille E., Pully, 1
Torracinta Claude, Genève, 1
Adout Jacques, Chardonne, 1
Vautier Dr, Orbe, 1
(plus un lecteur de Meyrin dont nous n'avons pas pu déchiffrer le nom, 2 abonnés).